L'OFFRE DE SERVICE ACTION SOCIALE DE LA CAF DE L'HÉRAULT

ALLOCATIONS FAMILIALES

Caf de l'Hérault

Certifiée Iso 9001 : 2015

Plan

Le contexte

Partie 1 : L'organisation de la Caf de l'Hérault et les modalités d'intervention de son action sociale

- **Présentation générale** de la Caf de l'Hérault et son service d'action sociale
- **Le cadre d'intervention :** La Cog 2018 2022

Partie 2 : Mieux appréhender le partenariat avec la Caf de l'Hérault

- **Les objectifs de territorialisation d'intervention de la Caf**
  - l'organisation sur les territoires
  - la Convention territoriale globale.

- **Déclinaison des champs d'intervention de l'action sociale :**
  - la petite enfance
  - l'enfance jeunesse
  - l'animation de la vie sociale
  - la parentalité
  - l'accès aux droits
  - le logement

Le contexte

LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL

Sécurité sociale

- CNAMTS (santé)
- CNAVTS (recouvrement)
- CNAF (famille)
- ACOSS (retraite)

CAF Hérault

- Une Direction
  - 670 **collaborateurs sur le département**
- Un conseil d'administration paritaire

L'organisation de la branche Famille de la sécurité sociale

Organisée en réseau avec une Caisse nationale et des Caf départementales.

Tous les 5 ans la Cnaf signe avec l'Etat une convention d'objectifs et de gestion (Cog) qui fixe :

- pour 5 ans les objectifs et les indicateurs à remplir
- les moyens dont disposeront les Caf et la Cnaf

Cette Cog est ensuite déclinée au niveau local par chaque Caf en fonction de sa situation et des ses spécificités locales.

Chaque année le budget de la branche famille est voté par le Parlement dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale

Une nouvelle Cog a été signée pour la période 2018 / 2022

L'organisation de la branche Famille de la sécurité sociale

Le statut juridique d'une Caf :
Établissement privé remplissant une mission de service public

Les instances de décision :
L'équipe de direction :
- Le Directeur est responsable de la gestion de l'organisme et du personnel
- L'Agent comptable est chargé de l'ensemble des opérations financières

Le Conseil d'administration :
Composé de représentants de salariés et de représentants d'employeurs, de représentants d'associations familiales ainsi que de personnalités qualifiées.
Il définit la politique d'action sociale de la Caf dans le cadre des orientations nationales

L'organisation de la branche Famille de la sécurité sociale

Les missions d'une Caf :

- Verser des prestations à caractère familial ou social
- Proposer une offre globale de services, au plus près des habitants
- Développer au travers de sa politique d'action sociale des services utiles aux habitants
- Accompagner les familles les plus vulnérables dans leur vie quotidienne

Les champs de compétence en matière d'action sociale :

- La petite enfance
- L'enfance jeunesse
- La parentalité
- L'animation de la vie sociale
- L'accès aux droits
- Le logement

L'organisation de la branche Famille de la sécurité sociale

Les missions d'une Caf :

- Verser des prestations à caractère familial ou social
- Proposer une offre globale de services, au plus près des habitants
- Développer au travers de sa politique d'action sociale des services utiles aux habitants.
- Accompagner les familles les plus vulnérables dans leur vie quotidienne

Les champs de compétence en matière d'action sociale :

- La petite enfance
- L'enfance jeunesse
- La parentalité
- L'animation de la vie sociale
- L'accès aux droits
- Le logement

Partie 1

L’organisation de la Caf de l'Hérault et les modalités d’intervention de son action sociale

Présentation générale de la Caf de l'Hérault

La Caf de l'Hérault – un organisme dépendant de son environnement

La population : au 2ème rang des départements de la métropole en terme de dynamisme démographique

Une grande diversité géographique et de peuplement

7 contrats de ville sur 8 sites, 22 quartiers prioritaires,
dont 12 à Montpellier, 3 à Béziers et 2 à Sète => 102 140 habitants

- 9% des Héraultais vivent dans un quartier prioritaire
- 14% des allocataires de la Caf de l'Hérault vivent dans un quartier politique de la ville.

135 communes en Zone de revitalisation rurale soit 39,5% des communes du département

Les grandes missions de la Caf

Famille

AF, CF, ARS, ASF, AJPP

Solidarité et insertion

RSA, PA

Logement

ALF, ALS, APL

Handicap

AAH, AEH

- Le versement de 1,4 Mds d'€ de **prestations légales** aux 262 545 allocataires - 582 540 personnes couvertes soit 52% de la population du département
- Le versement de 115 M d'€ de **prestations d'action sociale** , soit directement aux allocataires, **mais essentiellement** par le biais des partenaires, avec un accompagnement aux montages de projets

Présentation générale de la Caf de l'Hérault

Le budget d'action sociale : 2018
115 704 500 euros versés au titre de l'action sociale (services, équipements et aides aux familles)

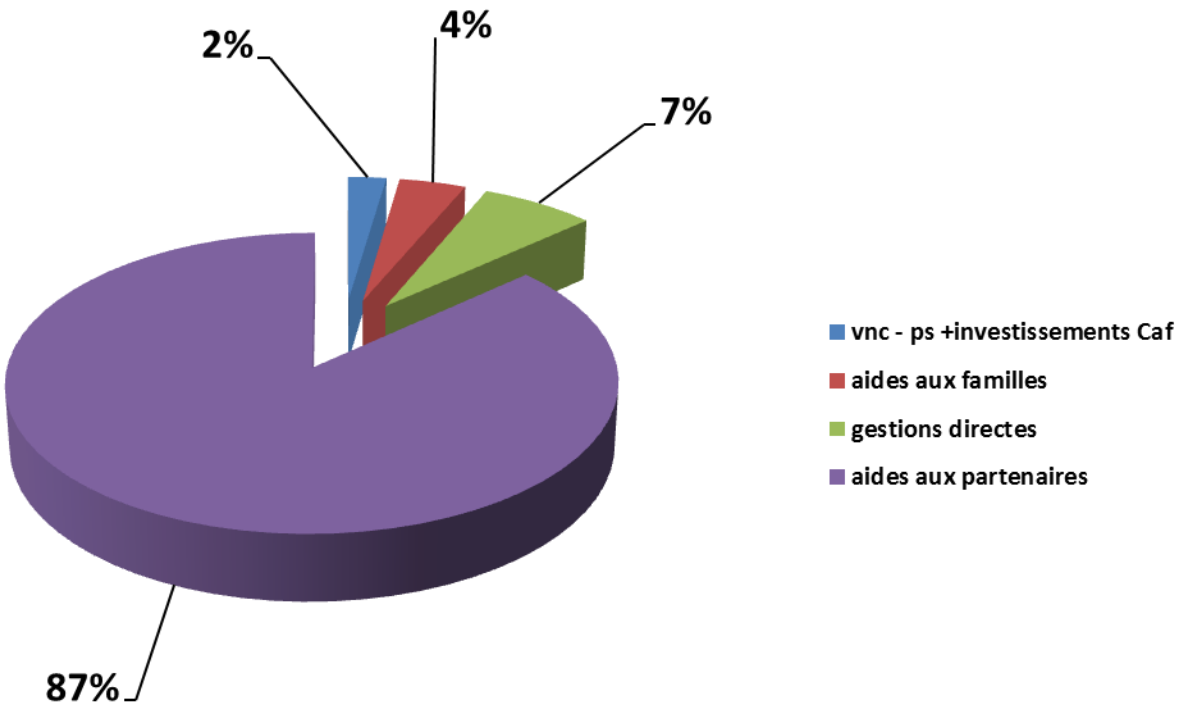

Présentation générale de la Caf de l'Hérault

Les aides aux partenaires tous fonds confondus : 100 276 084 €

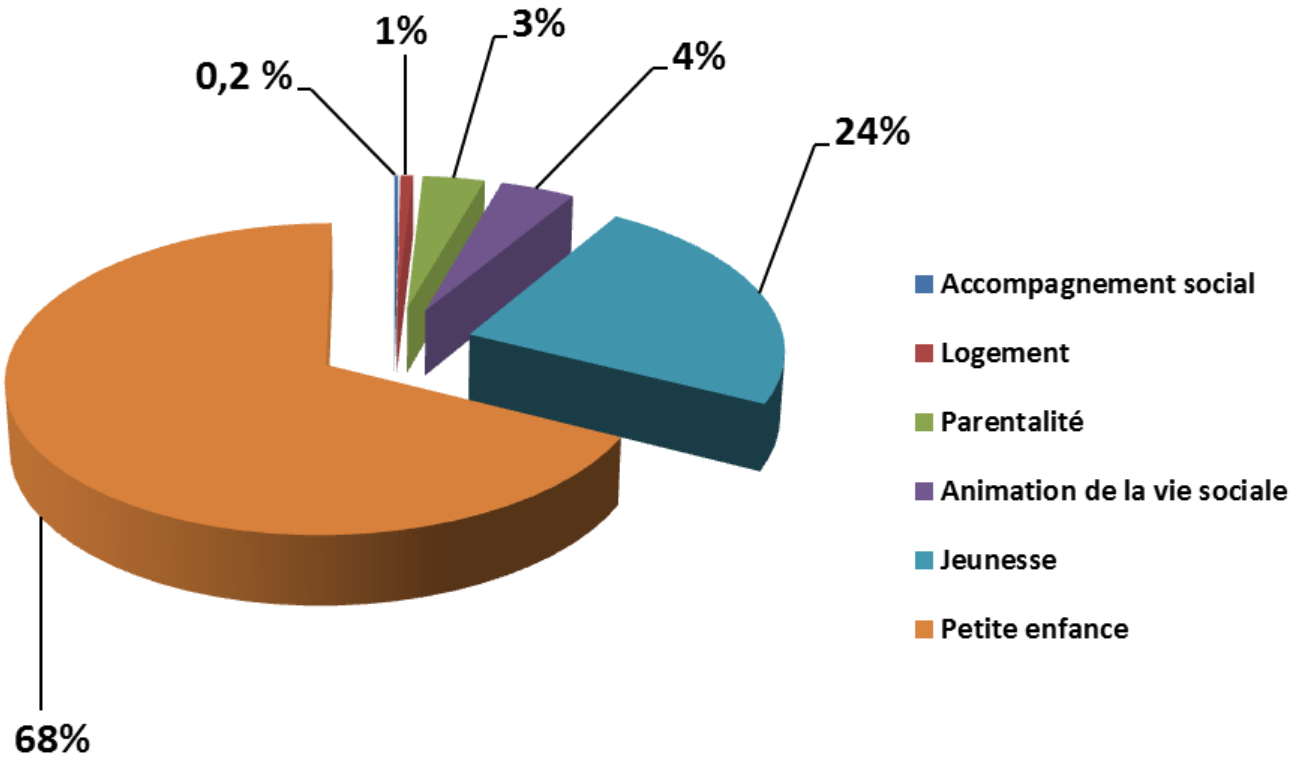

Présentation générale de la Caf de l'Hérault

La Caf de l'Hérault – son service d'action sociale

Sa politique d'action sociale – les leviers d'intervention :

- Un Schéma départemental de service aux familles (Sdsf) signé pour la période 2016-2019 qui a permis à l'ensemble des acteurs de la politique familiale de **réaliser un diagnostic partagé et un plan d'action concerté pour développer** des solutions d'accueil du jeune enfant, des services d'accueil et d'accompagnement des jeunes et des services de soutien à la parentalité sur le département de l'Hérault (disponible sur Caf.fr),

- Un Schéma départemental de l'animation de la vie sociale (Sdavs) élaboré en 2017 qui **a permis de réaliser un diagnostic partagé et un plan d'action pour développer** les équipements d'animation de la vie sociale.

Présentation générale de la Caf de l'Hérault

Sa politique d'action sociale – les leviers d'intervention :

La Caf est aux côtés des collectivités, dans leur rôle majeur de développement des services.

Les moyens pour accompagner les porteurs de projets (collectivités-associations) :

- **Une expertise :** des conseillers techniques, des agents de développement territorial, des techniciens conseil
- **Des possibilités de financement** pour le fonctionnement et pour l'investissement (dispositifs nationaux et locaux)

Des travailleurs sociaux pour accompagner les familles et les partenaires dans le cadre d'offres de service et de parcours

Un règlement intérieur d'action sociale complémentaire des prestations familiales voté annuellement par le Conseil d'administration : **des aides extra-légales, locales,** pour faciliter l'utilisation, la création et le fonctionnement de services à destination des familles, des enfants et des jeunes (disponible sur Caf.fr)

Présentation générale

- Soutenir les familles dans la conciliation vie familiale et vie sociale et vie professionnelle
- Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants
- Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale dans les territoires prioritaires territoires
- Créer les conditions favorables à l'accès aux droits et à l'autonomie des jeunes

La Caf accompagne les familles

Petite enfance	Enfance-jeunesse	Parentalité	AVS
EAJE, RAM, Micro-crèches…	ALSH, ALP, CLAS….	Médiation familiale, LAEP…	Centres sociaux…

Convention territoriale globale, Contrat enfance jeunesse, prestations de service, aides aux par prêts à taux zéro et subventions

Le cadre d'intervention : la Cog 2018-2022

Des priorités pour l'action sociale

La conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle demeure un objectif prioritaire :

- Développer les services aux familles dans un souci d'équité territoriale
- Consolider l'offre existante et cibler le développement

Des éléments de contexte :

- une évolution de 2% du Fnas par an,
- des enveloppes limitatives,
- des nouveautés (les bonus, la Ps jeunes, le plan mercredi)
- L'évolution de la politique de développement des Alsh (maintien de la PS mais pas de nouveaux CEJ-J, Plan mercredi). Création de la PS jeunes.

Le cadre d'intervention : la Cog 2018 2022

Des priorités pour l'action sociale

La petite enfance :

- une ambition réaffirmée en matière de création de places d'Eaje – **un objectif prioritaire** de 30 000 places supplémentaires en France
- la volonté de continuer à accompagner les gestionnaires en difficulté, pour améliorer la gestion de leur EAJE et pérenniser les places d'accueil
- la poursuite du développement et le renforcement des Ram

*Dans l'Hérault, **le fort déficit de places** renforce la priorité de cet objectif : seulement 49,7% des enfants en bas-âge peuvent être accueillis, contre 58% en moyenne en France*

Le cadre d'intervention : la Cog 2018 2022

Des priorités pour l'action sociale

La prise en compte du handicap dans l'ensemble des politiques publiques portées par la branche famille (faciliter l'accès des enfants porteurs de handicaps dans les Eaje, les accueils de loisirs…)

Accompagner les parcours éducatifs des enfants (mise en place du plan mercredi, mais arrêt des aides au développement des Alsh hors mercredis)

Contribuer à la stratégie nationale de soutien à la parentalité

Développer l'animation de la vie sociale

Partie 2

Mieux appréhender le partenariat avec la Caf de l'Hérault

L’organisation sur les territoires

- **13 agents de développement territorial** (ADT),
- **12 territoires** couvrant tout le département de l’Hérault

RÉPARTITION DES ADT SUR LE TERRITOIRE :

- 8 personnes au siège de la Caf à Montpellier
- 2 personnes à Béziers
- 1 personne à Sète
- 1 personne à Lodève
- 1 personne à Lunel

L'organisation sur les territoires

Carte des secteurs
ADT

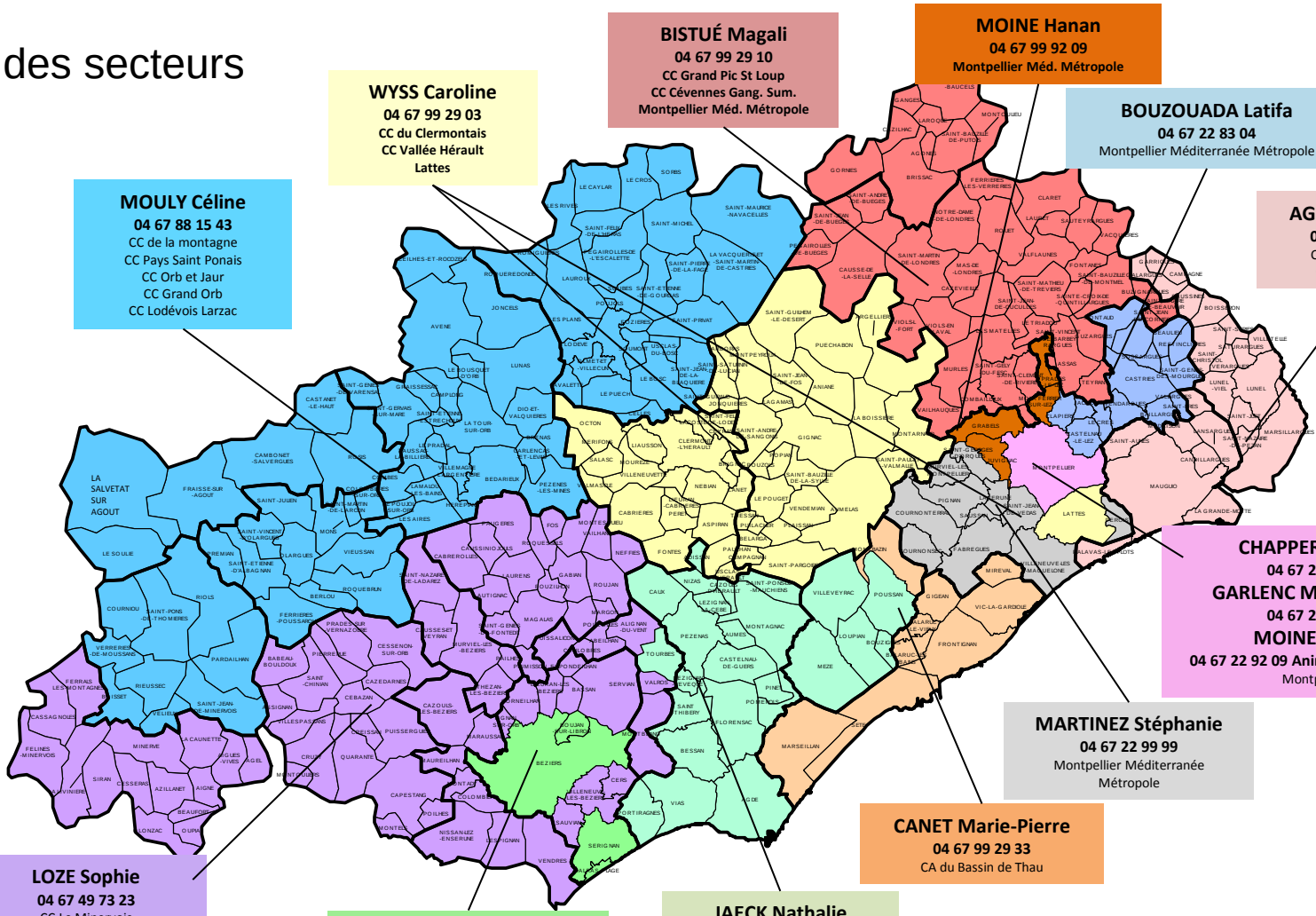

MOULY Céline
04 67 88 15 43
CC de la montagne
CC Pays Saint Ponais
CC Orb et Jaur
CC Grand Orb
CC Lodévois Larzac

WYSS Caroline
04 67 99 29 03
CC du Clermontais
CC Vallée Hérault
Lattes

BISTUÉ Magali
04 67 99 29 10
CC Grand Pic St Loup
CC Cévennes Gang. Sum.
Montpellier Méd. Métropole

MOINE Hanan
04 67 99 92 09
Montpellier Méd. Métropole

BOUZOUADA Latifa
04 67 22 83 04
Montpellier Méditerranée Métropole

AGURTO Mabel
04 67 83 49 85
CC Pays de Lunel
CA Pays de l'Or

CHAPPERT Carole
04 67 22 92 47
GARLENC Marie-Claude
04 67 22 99 66
MOINE Hanan
04 67 22 92 09 Animation Vie Sociale
Montpellier

MARTINEZ Stéphanie
04 67 22 99 99
Montpellier Méditerranée
Métropole

CANET Marie-Pierre
04 67 99 29 33
CA du Bassin de Thau

JAECK Nathalie
04 99 02 29 85
CA Hérault Méditerranée
CC Nord du bassin de Thau

JAFFUEL Christine
04 67 49 73 22
Béziers
CA Béziers Méditerranée

LOZE Sophie
04 67 49 73 23
CC Le Minervois
CC Sud Hérault
CC Orb et Taurou
CC Les Avants Monts
CC Pays de Thongue
CC La Domitienne

Mai 2018

l'organisation sur les territoires

NOS OBJECTIFS :

Accompagner nos partenaires dans le développement, la création de structures et de services de qualité à destination des familles, dans les champs de compétence de la Caf : Petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale

Les types de structures et services soutenus par la Caf :

- Multi-accueils collectifs et/ou familiaux 0-6 ans
- Micro crèches 0-6 ans
- Relais assistants maternels (Ram) 0-6 ans
- Accueils de loisirs extra et périscolaires (Alsh/Alp) 3-17 ans
- Lieux d'accueils enfants parents (Laep) 0-6 ans
- Centres sociaux et espaces de vie sociale (tout public)
- Soutien d'actions envers les enfants et les jeunes porteurs de handicap (Halte pouce)
- Développement d'actions jeunesse spécifiques (10-17 ans) : chantiers loisirs, séjours humanitaires, formation animateurs ados, …

l'organisation sur les territoires

NOS PARTENAIRES :

- Les Mairies, les Agglomérations, les Communautés de communes et la Métropole de Montpellier (Maires, Présidents, Elus, Dgs, Responsables de services/coordonnateurs)
- Les associations intervenant sur les champs de compétence de la Caf
- L'Etat (Ddcs, les délégués du Préfet)
- Le Conseil départemental (Dpmis) dans le cadre des protocoles de création de structures/services mis en place avec la Caf
- L'Education nationale (notamment dans le cadre du groupe d'appui départemental : Pedt)
- Msa : charte famille, Cej, Ctg
- La région (dans le cadre des contrats de ville)

l'organisation sur les territoires

LES DISPOSITIFS CONTRACTUELS ET ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS :

- Contrat enfance jeunesse (Cej)
- Convention territoriale globale (Ctg)
- Contrats de ville (7 contrats de ville / 8 communes)
- Instructions et suivis des partenaires dans le cadre des subventions d'aides au fonctionnement et à l'investissement, pour une présentation aux Administrateurs de la Caf lors des commissions sociales
- Préparations des inaugurations protocolaires de structures cofinancées par la Caf sur le volet investissement
- Centres sociaux et Espaces de vie sociale (suivi des projets sociaux)
- Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)
- Réseaux d'écoute et d'appui à la parentalité (Reaap)

Les objectifs de territorialisation d'intervention de la Caf : la Convention territoriale globale.

La Cog 2018-2022 porte de fortes ambitions en matière de territorialisation des politiques publiques. L'enjeu est de conjuguer la politique nationale, les Schémas départementaux (Sdsf/Sdavs) et l'intérêt des territoires.

La Ctg est le nouveau cadre politique des relations contractuelles entre la Caf et une collectivité, visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services et des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle permet de s'adapter aux évolutions des configurations territoriales et aux transferts de compétences et de couvrir le territoire en privilégiant l'échelon Epci.

Elle implique une mobilisation des élus locaux et de leurs services, de la Direction de la Caf, de son Conseil d'Administration et de ses services et d'associer les différents acteurs dans la définition et la mise en œuvre d'un projet de territoire commun.

Les objectifs de territorialisation d'intervention de la Caf : la Convention territoriale globale.

Elle se concrétise par la signature d'une convention de partenariat entre la Caf et la collectivité : un diagnostic partagé, un projet stratégique global adapté aux besoins du territoire, un plan d'action.

Elle ne prévoit pas de financement spécifique mais permet de hiérarchiser nos soutiens dans la trajectoire du Fnas et de renforcer le pilotage au profit d'une fonction de coordination transversale des thématiques mobilisées dans la Ctg.

Son objectif est d'élargir l'approche partenariale à un ensemble de services aux familles au-delà de l'enfance et de la jeunesse, et de décliner les politiques d'action sociale sur le territoire au travers de grandes thématiques : petite enfance, enfance - jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement.

Les objectifs de territorialisation d'intervention de la Caf : la Convention territoriale globale.

Les champs de compétence :

Déclinaison des champs d'intervention de l'action sociale : la petite enfance

La branche Famille est un acteur majeur du développement de la politique «petite enfance» du fait du soutien financier qu'elle apporte aux modes d'accueils (la Psu et la Paje) et par l'accompagnement qu'elle réalise auprès des gestionnaires et des porteurs de projets.

La Cog 2018-2022 porte de fortes ambitions :

- pour dynamiser l'offre d'accueil collectif en pérennisant l'offre existante et en créant de nouvelles places notamment dans les zones prioritaires, tout en favorisant l'accès aux familles modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant (dans le département de l'Hérault 210 Eaje pour 7 000 places),

- pour valoriser l'accueil individuel et poursuivre le maillage territorial des Ram (dans le département de l'Hérault : 4 173 assistantes maternelles pour 12 957 places / 34 Ram - 53 animatrices).

Déclinaison des champs d'intervention de l'action sociale : la petite enfance

1- Pérenniser l'offre existante et poursuivre le développement : La priorité locale

Objectif : éviter la fermeture de places et réguler le développement sur les territoires prioritaires (rééquilibrage territorial : **taux de couverture départemental 49,7%** < au taux national 58%) et plus particulièrement en QPV.

Moyens :

- mise en œuvre d'un 9éme plan crèche permettant de financer la rénovation et le développement des établissements. Les aides seront modulées selon les ressources des territoires et le type de projet.
- accompagnement des gestionnaires en difficulté pour améliorer la gestion de leurs établissements.

Déclinaison des champs d'intervention de l'action sociale : la petite enfance

2- Améliorer la réponse aux besoins des parents et la qualité de prise en charge des enfants dans leur diversité :

Objectif : Favoriser l'accueil en collectivité des enfants issus de familles pauvres et l'accueil d'enfants en situation de handicap

Moyens : Le modèle de financement des Eaje est revu en conséquence dès 2019 afin de prendre davantage en compte les caractéristiques des territoires d'implantation des établissements et des publics qu'ils accueillent par la création des bonus en complément de la Psu : bonus «mixité» (maximum 2100€/place/an) et bonus « handicap » (maximum 1300 €/place/an)

→ Outre ces orientations, la politique d'accueil du jeune enfant constitue un véritable investissement social : soutien des projets innovants et/ou combinant l'offre d'accueil et l'insertion sociale et/ou professionnelle, le soutien à la parentalité...

Déclinaison des champs d'intervention de l'action sociale : la petite enfance

Zoom sur le financement d'une place de crèche

<u>Fonctionnement</u> : le financement d'une place d'un Eaje, coût moyen horaire dans l'Hérault

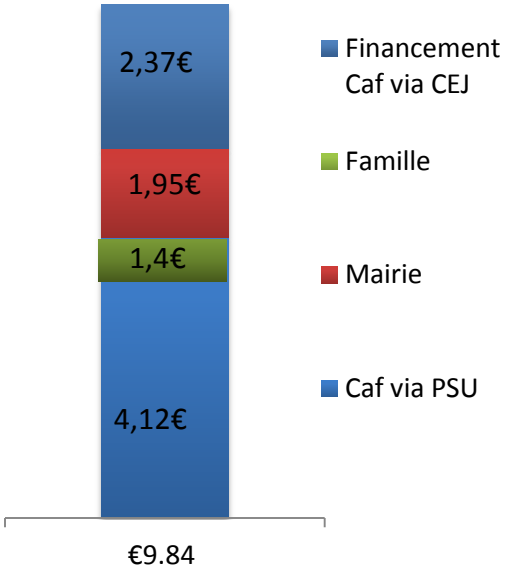

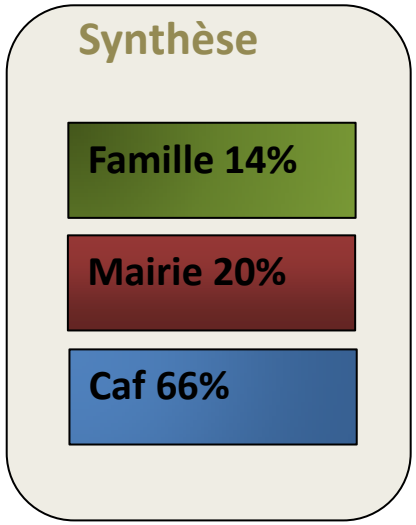

Déclinaison des champs d'intervention de l'action sociale : la petite enfance

Cible de financement des établissements d'accueil du jeune enfant par les Caf

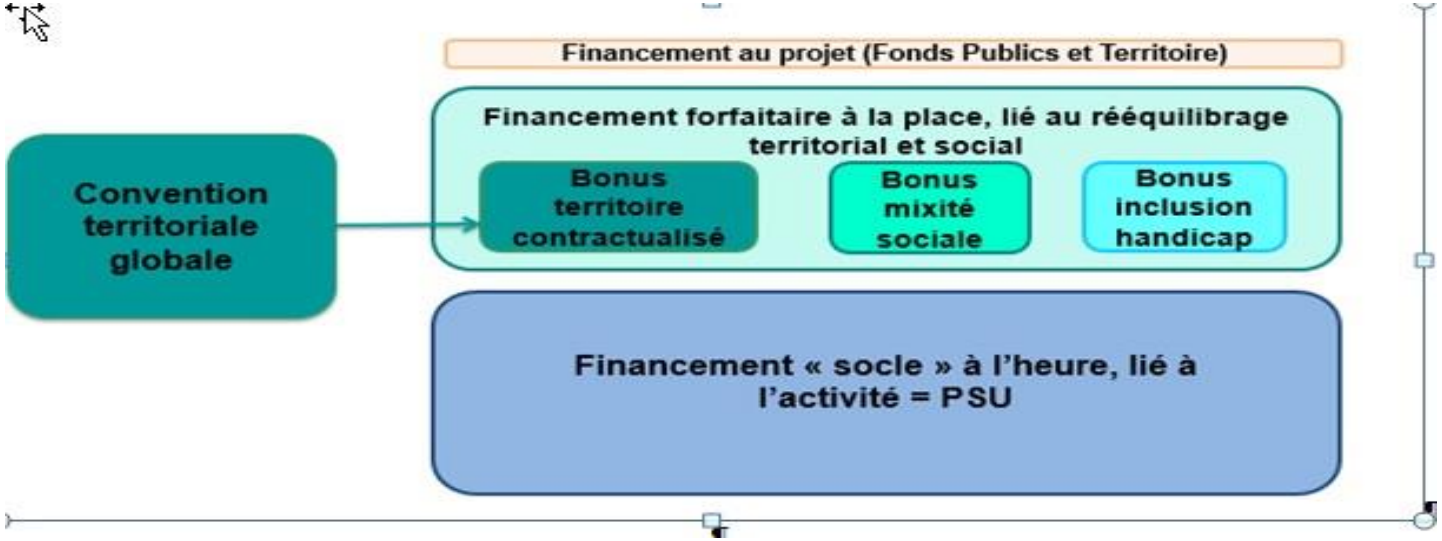

Déclinaison des champs d'intervention de l'action sociale : la petite enfance

Tout projet petite enfance est étudié dans le cadre du protocole départemental avec les service de la Dpmi

Demande du porteur de projet	Diagnostic/ Etude de faisabilité	Approfondissement du projet	Validation définitive du projet	Financement
Collectivité territoriale, association, entreprise	Caf, Ville, Dpmis	Collectivité territoriale, association, entreprise	Caf, Ville, Dpmis	Caf

Déclinaison des champs d'intervention de l'action sociale : la petite enfance

3- Soutenir l'accueil individuel :

Objectif : Poursuivre le soutien à la profession d'assistant maternel.

Moyens :

- poursuite du maillage territorial en développent des Ram pour mieux soutenir les parents dans la recherche d'un mode d'accueil et participer à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes à domicile (dans l'Hérault : 1 Etp pour 91 assistantes maternelles au 31/12/2018, objectif Cog 1 Etp pour 70 assistantes maternelles),

- accompagnement au développement des Mam répondant à un besoin de certains professionnels de travailler hors de leur domicile (56 Mam sur le département),

→ Pour les parents : évolution du Complément mode de garde (monoparent, familles bénéficiaires de l'Aeeh, prolongation jusqu'à la scolarisation…

Déclinaison des champs d'intervention de l'action sociale : l'enfance – jeunesse

Dans le cadre du temps libre des enfants, l'aide à l'accès aux loisirs et aux vacances constitue de longue date un domaine d'intervention de la branche familles.

La période 2018-2022 permettra de contribuer à offrir aux parents un continuum d'offres sur les temps hors de l'école en lien avec les autres acteurs intervenant également sur ce temps et de reconstituer une offre de qualité le mercredi.

Objectif : Poursuivre le soutien aux Alsh, notamment sur le temps du mercredi et favoriser leur accessibilité

Moyens :

- Gel du financement des développements d'Alsh dans le cadre des Cej, mais poursuite du soutien par le biais de la Pso Alsh et de la participation au « plan mercredi »,
- Soutien des projets d'offre de loisirs s'adressant aux enfants issus de familles vulnérables et favorisant l'inclusion et la socialisation des enfants en situation de handicap.

Déclinaison des champs d'intervention de l'action sociale : l'enfance – jeunesse

ZOOM SUR LE PLAN MERCREDI :

Pourquoi un plan mercredi ?

À la suite des évolutions des rythmes éducatifs des enfants de 3 à 12 ans depuis 2013, l'organisation du temps scolaire (OTS) des collectivités a subi des changements. En résulte aujourd'hui la coexistence de 2 types d'OTS (organisation du temps scolaire sur 4 jours ou sur 4,5 jours).

Aussi, pour qu'une majorité de familles et d'enfants puissent bénéficier d'une offre éducative sur le temps du mercredi (et ce quelle que soit l'OTS choisie par les collectivités) le Plan mercredi a été lancé par le ministère de l'Education Nationale en juin 2018 (avec les ministères de la culture et du sport), et mis en œuvre à partir de la rentrée 2018.

Déclinaison des champs d'intervention de l'action sociale : l'enfance – jeunesse

ZOOM SUR LE PLAN MERCREDI :

Comment s'inscrire dans le Plan mercredi ?

Pour s'inscrire dans un Plan mercredi, une commune ou un Epci doit remplir trois conditions cumulatives :

1- **conclure un projet éducatif territorial (Pedt) intégrant le mercredi** afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires ;
2- **organiser un accueil de loisirs périscolaire** (l'organisation peut être confiée à un autre organisateur comme une association) ;
3- **s'engager à respecter la charte qualité plan mercredi.** Cet engagement est formalisé par une convention conclue entre la commune/l'Epci, les services de l'Etat et la Caf (et la Msa le cas échéant).

Plus de détails sur les Pedt et la labellisation Plan mercredi :
http://planmercredi.education.gouv.fr/le-label-plan-mercredi

Déclinaison des champs d'intervention de l'action sociale : l'enfance – jeunesse

ZOOM SUR LE PLAN MERCREDI :

Quelles sont les modalités d'intervention de la branche famille?

La contribution financière des Caf s'inscrit dans l'ambition portée par la branche Famille d'accompagner les parcours éducatifs des enfants de 3 à 11 ans.

La bonification est une aide financière d'un montant de 0,46€ par **heure nouvelle et par enfant** qui vient s'ajouter au montant de la Pso Alsh (de 0.54€ par heure et par enfant) pour les accueils de loisirs labellisés dans le cadre du Plan mercredi et qui ont développé de nouvelles heures d'accueil à partir de septembre 2018 par rapport à une période de référence.

Ce financement est versé dans la limite des fonds alloués par la Cnaf à chaque Caf. Il est également limité aux enfants ressortissants du régime général.

Déclinaison des champs d'intervention de l'action sociale : l'enfance – jeunesse

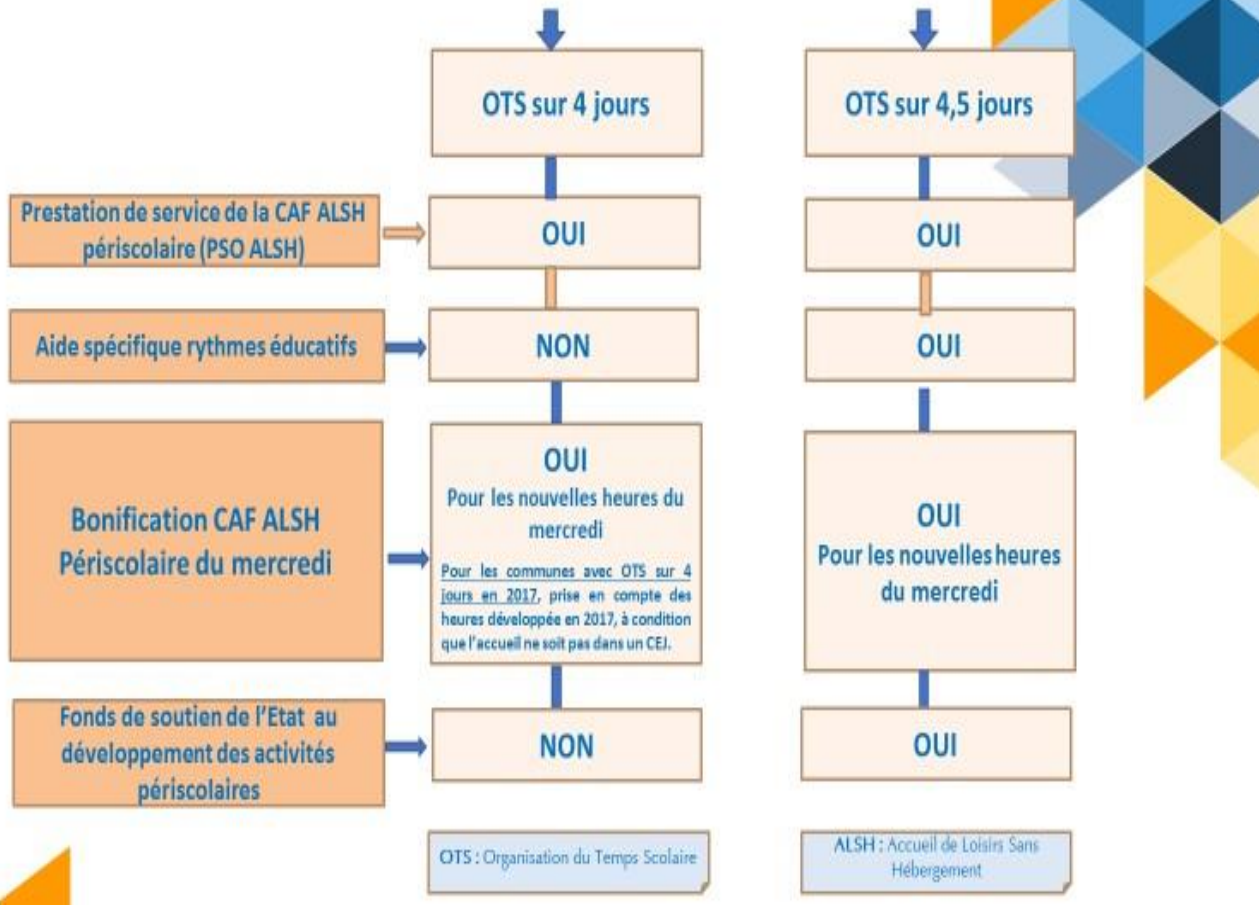

Déclinaison des champs d'intervention de l'action sociale : l'enfance – jeunesse

La période 2018-2022 s'inscrit également dans la continuité des actions soutenues par les Caf en direction du public « jeunes ».

Objectif : Favoriser l'autonomie et l'engagement citoyen

Moyens :

- poursuite de l'accompagnement et du soutien des projets portés par les jeunes et des accueils qui reposent sur un accès libre et ouvert dans des lieux pensés pour les ados,
- création d'une prestation de service « jeunes » pour financer la présence d'un animateur qualifié permettant de favoriser l'émergence de projets innovants et adaptés aux attentes des jeunes,
- soutenir l'accès à l'autonomie des jeunes en matière de décohabitation, soutien aux Fjt et projets innovants,
- renforcer la présence éducative numérique, l'aide apportée par la Caf permet notamment de soutenir les missions des professionnels «Promeneurs du Net», ainsi que du coordinateur départemental de la démarche.

Déclinaison des champs d'intervention de l'action sociale : l'enfance – jeunesse

Zoom sur les Promeneurs du net (Pdn) et « Web walker » :

Un « Promeneur du Net » est un professionnel d'une structure jeunesse qui assure une présence éducative sur Internet. Il établit une relation de confiance avec les jeunes en devenant « ami » avec eux sur les réseaux sociaux. L'objectif est de répondre aux préoccupations des jeunes et de leur proposer s'ils le souhaitent de se rencontrer et de participer à des projets développés sur le territoire.
46 Pdn sur le département et
Le projet européen « The web walkers » piloté en France par la Cnaf et initié par la Finlande, vise à former les « Promeneurs du Net » à la prévention des risques de violence, de harcèlement et de radicalisation par la médiation numérique.

L'expérimentation des « Web walkers » en France a été lancée le 18 décembre 2017. Les Caf de Seine-Saint-Denis, du Morbihan et de l'Hérault ont été sélectionnées en tant que Caf expérimentatrices du projet.

Déclinaison des champs d'intervention de l'action sociale : l'animation de la vie sociale

Le contexte institutionnel

La Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre l'Etat et la Branche Famille pour la période 2018/2022 est ancrée sur trois ambitions dont le développement des services aux allocataires.

Dans ce cadre, la politique d'animation de la vie sociale est **une composante importante de l'offre globale de services des Caf** pour promouvoir l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

Elle s'inscrit en complémentarité des offres d'intervention sociale dans les territoires.

Déclinaison des champs d'intervention de l'action sociale : l'animation de la vie sociale

Les structures d'animation de la vie sociale sont principalement représentées par les **centres sociaux** et les **espaces de vie sociale**.
Les finalités :
- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes,
- le développement des liens sociaux
- la prise de responsabilité des usagers et la socialisation des personnes

Leurs champs d'intervention sont orientés principalement sur des actions en faveur des familles, de l'accès aux droits, de la lutte contre l'isolement, la citoyenneté et l'implication des jeunes.

Des valeurs et principes

- Le respect de la dignité humaine
- La laïcité, la neutralité et la mixité sociale
- La solidarité
- La participation et le partenariat

Déclinaison des champs d'intervention de l'action sociale : l'animation de la vie sociale

Les enjeux de cette politique

Une démarche qui s'appuie sur :

La mobilisation et la participation des habitants pour :

- Apporter des solutions aux besoins des adultes, jeunes, familles et à leurs difficultés quotidiennes
- Répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire
- Lutter contre les exclusions
- Favoriser le développement des compétences et la prise de responsabilités dans la vie sociale du territoire

Un projet social de territoire
qui adapte des missions d'intérêt général aux besoins des habitants du territoire,

Déclinaison des champs d'intervention de l'action sociale : l'animation de la vie sociale

Deux outils au service de cette politique

Le centre social

- **Un territoire :** commune, intercommunalité, ou quartier d'une grande ville
- **Des actions** couvrant une large palette du champ social (enfance, jeunesse, parentalité, insertion sociale et ou professionnelle, accompagnement administratif , accès aux droits …) en fonction des besoins repérés et non pris en charge par d'autres acteurs
- **Gestion :** association, entité ou collectivité publique, Caf, Msa

L'espace de vie sociale

- **Un territoire :** petites communes rurales ou quartier
- **Des actions** essentiellement collectives auprès des familles et des jeunes permettant le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités de voisinage
- **Gestion :** association, entité ou collectivité publique, Caf, Msa

La couverture du territoire au 1er janvier 2019

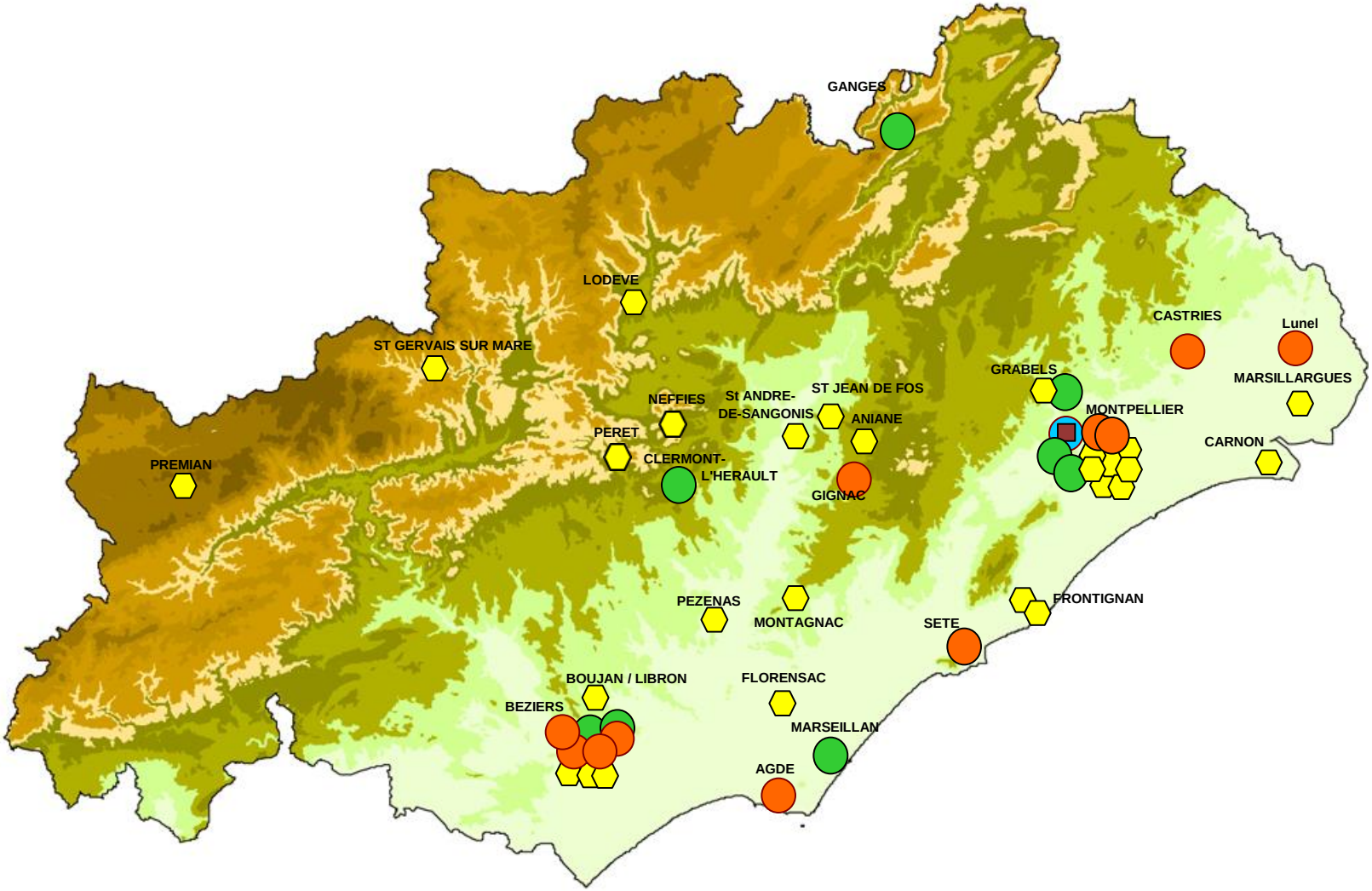

Les territoires prioritaires de la Cog 2018 – 2022

- Les communes en zone rurale de revitalisation
- Les quartiers politique de la ville

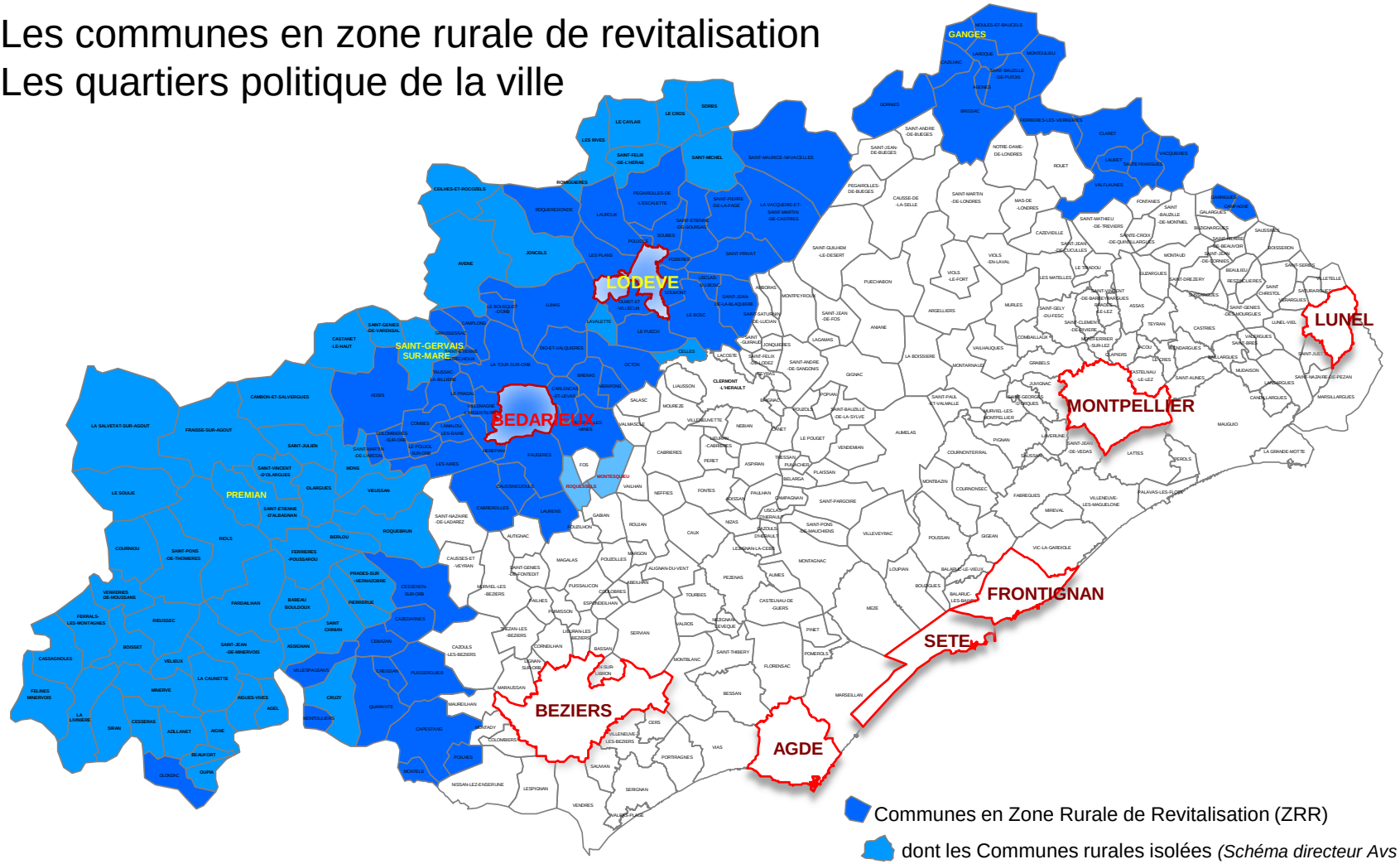

Communes en Zone Rurale de Revitalisation (ZRR)

dont les Communes rurales isolées *(Schéma directeur Avs - insee)*

Communes en politique de la ville (Qpv)

Les leviers

Élaboration d'un schéma directeur d'animation de le vie sociale

Le soutien à l'animation de la vie sociale par la branche Famille se traduit par une politique à la fois départementale et locale, en articulation avec les collectivités territoriales, pour définir une politique territoriale de l'animation de la vie sociale autour d'un diagnostic social de territoire concerté.

Déploiement du système d'échanges national des centres sociaux « Senacs » - Observatoire des centres sociaux et espaces de vie sociale

Un observatoire partagé (Cnaf - Fédération des Centres Sociaux de France) :

- pour **mieux connaître** ce que sont et ce que font les centres sociaux et les Espaces de vie sociale
- pour **apprécier la plus value et l'impact social** des centres sociaux et Espaces de vie sociale sur leur territoire (région / département)

Déclinaison des champs d'intervention de l'action sociale : la parentalité

Objectif : Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par des enfants

- **Renforcer la visibilité** des actions et prioriser les actions concernant l'arrivée de l'enfant, l'adolescence et la séparation
- Création **d'une aide au fonctionnement** des structures dédiées à la parentalité dans les territoires dépourvus
- Proposer une **pluriannualité des financements** aux porteurs de projets Clas et Reaap présentant un bilan satisfaisant
- Participer à l'expérimentation de la **médiation familiale préalable obligatoire**

Les dispositifs : Lieux d'Accueil Enfants-Parents, Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents, Médiation Familiale, Espaces de Rencontre, Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

Déclinaison des champs d'intervention de l'action sociale : l'accès aux droits

La période 2018-2022 s'inscrit dans la continuité des actions soutenues pour développer l'accès aux droit.

Objectif : lutter contre le non recours et les difficultés d'accès à l'information et aux services

Moyens : Poursuivre et renforcer le partenariat afin d'assurer une offre de service adaptée au profil des allocataires et des habitants d'un territoire en partenariat avec les acteurs de la sphère sociale présents sur les territoires. Les modalités des partenariats mis en place pour favoriser l'accès aux droits sont décrits dans les Ctg.

Déclinaison des champs d'intervention de l'action sociale : le logement

Sur la durée de la Cog 2018-2022, les Caf renforceront leur action en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non décence, dans une dynamique partenariale.

Objectif : permettre l'accès et le maintien dans un logement décent

Moyens : Poursuivre l'offre d'intervention sociale en direction des familles et renforcer le partenariat avec les acteurs de la lutte contre l'habitat indigne (diagnostics et accompagnement social)

Infos pratiques

Des **échéances à respecter pour bénéficier des financements Caf** : précisées dans les appels à projets, les appels de donnée(s) ou de pièce(s) justificative(s)

- Pour les prestations de service (les conventions 1 mois après l'envoi, les comptes de résultats et les budgets prévisionnels au 28 février, les actualisations au 15 juillet et au 15 octobre)

- Pour les aides aux partenaires (subventions et prêts) : les conventions, les appels à projets, les commissions sociales, les bilans.

La nécessité pour la Caf d'évaluer ses besoins financiers tout au long de l'année pour obtenir les enveloppes nécessaires au financement des équipements et des services.

En cas de non respect des échéances, la Caf va être amenée à suspendre ou à résilier ses financements. .

Infos pratiques

Toute demande de financement doit être étudiée avec votre référent Caf et faire l'objet d'un courrier au directeur de la Caf.

Votre référent à la Caf : l'agent de développement de votre territoire

Les nouveautés - les appels à projets - la documentation : www.herault.caf.fr
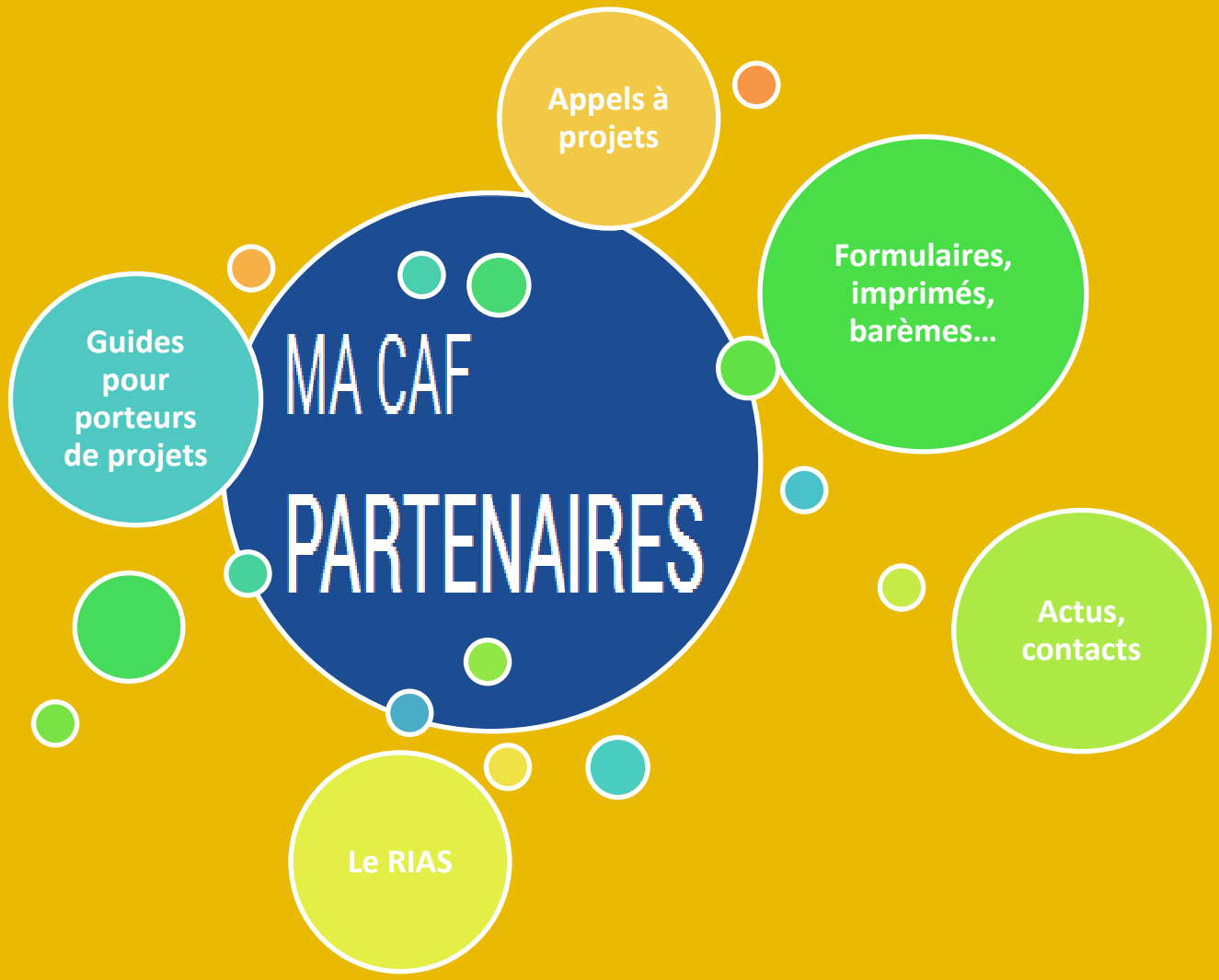
Infos pratiques